

Déclaration liminaire CSE siège & DGCS du 20/11/2023

Madame la Présidente, mesdames, messieurs,

Ce CSE se tient entre l'exercice de négociation annuelle obligatoire et la date à laquelle les organisations syndicales doivent déterminer si elles signent ou non cet accord, dont chaque élément a été négocié par la délégation CFDT, jusqu'au dernier moment. Notre équipe négociatrice a œuvré pour cranter des mesures qui permettent à chaque cheminote et chaque cheminot de bénéficier d'un juste retour des fruits de son travail et de son engagement, qui plus est dans un contexte inflationniste, impactant le pouvoir d'achat de vos salariés, de l'alimentation à l'énergie.

La CFDT consulte ses structures, et acte ainsi, par son fonctionnement démocratique, le choix qu'elle offre à ses adhérentes et adhérents d'exprimer leur décision.

L'ensemble des mesures proposées ne permet pas une lisibilité aisée pour l'ensemble des agents, et la CFDT les a décryptées afin de leur permettre de s'y retrouver. Si de nombreuses mesures répondent en partie aux revendications de la CFDT Cheminots, certaines mesures nous laissent, en revanche, plus perplexe.

Tout d'abord, le cas de la Prime de Partage de la Valeur. La CFDT revendique la négociation et la mise en place d'un accord de Partage de la Valeur, issu des dispositions de l'ANI de début d'année. C'est une vision bien plus ambitieuse que la mise en place de la « prime Macron » renommée « Prime de Partage de la Valeur » pour mieux coller à l'air du temps. La CFDT Cheminots ne minore pas la mesure mais appelle à une ambition plus juste socialement.

La mise en place de la PR 37 ensuite nous laisse particulièrement dubitatifs. En effet, si cette nouvelle PR s'inscrit dans la suite d'un mouvement initié à la demande d'une organisation syndicale, force est de constater que, pour la CFDT, cette position de rémunération est une étape supplémentaire pour les cadres avant l'accession au statut de cadre supérieur. Et cela n'est pas anodin, ni pour les cadres en position d'y prétendre, ni pour les cadres supérieurs, dont le groupe se voit privé d'une dynamique promotionnelle interne qui risque de provoquer un immobilisme délétère.

Mais pour cette mesure comme pour les autres, la CFDT entend bien tenir son rôle lors des groupes de travail prévus en 2024 :

- sur les ajustements possibles de grille salariale (délais de séjour, déblocage de la grille, recouvrements inter-collèges...).

- sur la révision de l'indemnité de résidence
- sur l'encadrement
- sur la reconnaissance des conditions d'exercice des métiers

Les cheminotes et les cheminots doivent être en mesure d'être satisfaits de leur métier, des conditions dans lesquelles ils l'exercent, de la rémunération qu'il leur apporte et le travail en ce sens est urgent, même si tout ne saurait se résoudre en un temps court, qui plus est en prenant en compte l'allongement des carrières, instauré par la réforme des retraites, que la CFDT a combattue. Encore une fois, parler emploi ne saurait suffire, et il est temps de parler travail.

D'ailleurs, parler travail la CFDT sait le faire, et elle se positionne d'ailleurs comme partenaire social à chaque occasion créée, et en les créant elle-même. Ce qu'elle a fait sur le périmètre de la direction de la formation, où après avoir obtenu la mise en place des titres restaurant sur le campus de Nanterre, elle vient aujourd'hui, à force de dialogue, de permettre l'octroi du forfait jour aux formateurs qui le souhaitent, à partir de la classe 5, et des parcours d'accès classe 5 simplifiés pour les formateurs de classe 4. Le dialogue et la négociation sont utiles et productifs.

Mais ils ne règlent pas tout : la question du financement de notre SA demeure néanmoins, et la CFDT attend avec une curiosité teintée d'inquiétude la présentation du budget. Il apparaît que 2024 ne sera pas un long fleuve tranquille.

Selon un rapport du Sénat de 2022, le fonds de concours a encaissé 762 millions d'euros en 2020, puis...zéro euro en 2021, au plus fort de la crise sanitaire, avant de retrouver une spirale positive, soit 168 millions en 2022 et 170 millions en 2023, selon les prévisions. Rappelons-nous que ce fond de concours, destiné à financer le réseau, n'est pas alimenté par les entreprises concurrentes, pourtant déjà favorisées sur les montants des péages, mais uniquement par le Groupe SNCF, par 60 % des bénéfices récurrents de SNCF Voyageurs et par Geodis. À partir de 2024, l'État et la SNCF envisagent les versements de montants très élevés. Est-ce compatible avec les annonces gouvernementales de billets à prix cassés ? Les service express métropolitains ? Les choix d'État successifs ayant conduits à la dégradation de notre réseau qui, frappé d'obsolescence, doit aujourd'hui absorber un trafic grandissant ? Est-ce compatible avec le coup de frein économique donné aux recrutements en cette fin d'année ? L'accord qui semble poindre entre la SNCF et l'État emporte-t-il la possibilité d'un volet social et sociétal vertueux ? Est-il de nature à générer l'adhésion du corps cheminot ? La CFDT en doute. Les annonces, les ambitions et les moyens nécessaires semblent difficilement conciliables... Évidemment, lorsqu'il est question d'utilisation d'argent public, notre SA est et se doit d'être vertueuse. Et de vous à nous, vos agents le savent, ils n'ont pas besoin qu'on les restructure à tout va pour cela. Oui, oui, les agents de DGFA connaissent ce principe, et s'attachent, en conscience, à optimiser le moindre denier.

Et sur ce sujet, la délégation CFDT tient à vous exprimer son agacement et sa déception quant aux propos tendant à démontrer le contraire qui ont été tenus lors de la CSSCT extraordinaire du 9 novembre dernier.

Tout d'abord, il apparaît que cette CSSCT a été extraordinaire à plus d'un titre.

- Extraordinaire parce qu'elle, selon vous, suffirait à avaliser une énième réorganisation de la direction générale finances et achats
- Extraordinaire par le manque évident de qualité des documents qui ont été fournis
- Extraordinaire par le calendrier dans lequel elle est coincée, entre des tchats avec les agents et un CSE
- Extraordinaire parce qu'elle nous permet d'apprécier votre sémantique d'évitement du terme réorganisation, puisque qu'adaptation nous apparaît comme un euphémisme déplacé pour une modification qui impacte 174 personnes
- Extraordinaire puisque sa durée a été limitée et n'a pas permis à ses membres d'obtenir réponses à leurs interrogations
- Extraordinaire puisqu'elle se tient sur un périmètre sur lequel vous avez un droit d'alerte en cours, et que vous chamboulez à nouveau
- Extraordinaire aussi parce que les élus dépositaires du droit d'alerte, bien que conviés, n'ont pas eu le temps de l'aborder

Extraordinaire est en effet bien le terme, si on le traduit par anormal. En dehors du fait que la présentation de cette réorganisation, employons le terme approprié, ne permet absolument pas de garantir une meilleure utilisation de l'argent public, sa présentation en instance sous le terme information confine au délit d'entrave. Confine ou constitue ?

Selon la jurisprudence une consultation est obligatoire en cas de fusion de 2 services (arrêté du 28 janvier 92 numéro 90-87.187). Cela semble être ici le cas. Une consultation est obligatoire lorsque le nombre de postes touchés est notable. C'est bien ici le cas.

La CFDT vous l'affirme : elle ne se contentera pas d'une information alors que 174 agents sont impactés, que la question des postes supprimés est bien trouble, et que les écrits du dossier, les propos tenus en CSSCT et les présentations faites aux agents se contredisent...

Souffrance, violence, ras le bol voilà l'état d'esprit de vos agents de DGFA. Votre réponse ?

Une CSSCT extraordinaire tenue dans l'urgence, qui s'est terminée à 12h alors que les élus n'avaient pas fini de poser l'intégralité de leurs questions, des réponses écrites insatisfaisantes et non exhaustives envoyées le vendredi après-midi après relance des élus, un dossier de CSE qui n'a pas été complété suite aux échanges, et qui est moins complet que celui présenté aux agents... tout cela est indigne de notre instance qui pouvait encore se prévaloir d'un dialogue social de qualité.

Je réitère donc la demande de la CSSCT d'une présentation de ce dossier dans le cadre d'une CONSULTATION en CSE.

Je demande à nouveau également de sursoir la mise en œuvre de ce projet en attendant, et ainsi permettre aux équipes concernées, déjà malmenées, de rester concentrées sur les enjeux de reporting inhérents aux métiers financiers en fin d'année mais aussi, le cas échéant, d'être plus sereines dans leur choix de repositionnement.

Enfin je rappelle la demande exprimée de réalisation d'une étude d'impact RPS.

Les élus ont été méprisés lors de ce simulacre de dialogue social, et des tentatives d'intimidations ont eu lieu. Elles s'ajoutent à des manques de considération des élus sur le périmètre de ce CSE Madame la présidente, et vous devez veiller à ce que cela ne se produise pas. La CFDT elle, ne laissera aucun agent ni aucun élu être dévalorisé ou discriminé et mettra en œuvre les moyens nécessaires à rendre justice à toutes celles et tous ceux qui seraient victimes de ce type de pratiques aussi interdites qu'immorales.

Je vous remercie de votre attention.